

Séance
extraordinaire
du 16 décembre

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
SEIXIÈME (16^e) JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX-MIL-VINGT-
CINQ (2025) À COMPTER DE 19 H 48 À LA SALLE DU CONSEIL
SITUÉE AU 40, AVENUE DE L'HÔTEL DE VILLE À MONT-JOLI

PRÉSENTS

M. Martin Soucy, maire
M. Claude Vézina, conseiller du district 1
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Vallier April, conseiller du district 4
Mme Mélissa Brochu, conseillère du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

ABSENTE

Mme Annie Blais, conseillère du district 2

AUSSI PRÉSENTS

Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière
Mme Carole Raïche, directrice générale
M. Jérôme Boucher, directeur des communications et des relations avec
les citoyens
M. Steve Corneau, directeur des finances

Aucun (0) contribuable

M. Jérôme Boucher et
M. Marc Després de la Télévision de La Mitis

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de
l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*.

25.12.501

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCATION**

Monsieur le maire Martin Soucy, préside la séance et les personnes
présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de
la Loi.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent
avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le
procès-verbal.

25.12.502

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Claude Vézina

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la
signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du programme quinquennal d'immobilisations pour les
années 2026, 2027, 2028, 2029 et 2030.

4. Période de questions.

5. Clôture et levée de l'assemblée.

25.12.503

ADOPTION DU PROGRAMME QUINQUENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2026, 2027, 2028, 2029 ET 2030

Monsieur le maire présente le programme triennal d'immobilisations 2026, 2027, 2028, 2029 ET 2030

La santé financière de Mont-Joli est des plus enviables. Alors que plusieurs entités municipales du Québec sont dans des situations où l'austérité vient marquer son caractère d'encre rouge, nous sommes plutôt à voir poindre à l'horizon un avenir prometteur pour notre ville. Mont-Joli doit profiter de sa situation financière pour voir grand et pour miser sur son développement. Elle doit prendre sa place comme ville d'influence au Bas-St-Laurent. Elle doit jouer son rôle de ville centre au sein de sa MRC.

Pour y arriver, il faut avec détermination investir dans nos infrastructures et dans nos services. Ceux-ci sont gages d'attractivité et de rétention des citoyens sur notre territoire.

Votre conseil municipal vise grand et loin. Cependant, il désire agir avec rigueur et prudence. Désormais, le plan d'investissement sera établi sur un échéancier de cinq ans au lieu de trois ans. Cette mesure a pour objectif de mieux gérer les finances publiques pour propulser nos grands projets, sans oublier de réserver des sommes importantes à l'entretien et à l'amélioration de nos infrastructures et équipements.

Le plan quinquennal 2026/2030 se chiffre à plus de 21 397 500\$. Pour sa première année, nous prévoyons investir la somme de 3 815 000\$. Voici donc le plan d'investissement prévu pour l'année 2026.

Aux travaux publics, des études préliminaires seront entamées pour l'édification d'un tout nouveau garage municipal. Celui que nous possédons actuellement ne rajeunit pas et, pour être tout à fait transparent, risque de ne plus répondre aux besoins du Service des Travaux publics dans un avenir très prévisible. Afin d'amorcer nos réflexions et préparer le dossier pour l'obtention d'aide financière, nous réservons une somme de 75 000.00\$ pour des études de faisabilité.

À une époque où les aléas climatiques et les humeurs de Dame nature rendent le travail de ce service beaucoup plus complexe, nous devons modifier et corriger certaines infrastructures sur notre territoire en priorité. C'est le cas sur le chemin des Peupliers dans le secteur du lac du Gros-Ruisseau. Des travaux évalués à plus de 250 000.00\$ seront réalisés afin de corriger une partie de la route afin de contenir les eaux lors de grandes pluies.

En matière d'équipement d'entretien, nous avons le devoir collectif de doter notre équipe des travaux publics d'équipements aux normes et standards d'aujourd'hui. Une somme de 275 000.00\$ sera investie pour l'achat d'un équipement mobile, et de 160 000\$ pour l'achat de nouveaux véhicules. Ces remplacements font partie d'un plan de cinq ans de la mise à jour des équipements roulants 2025/2030.

Une somme d'un peu plus de 272 000 \$ est quant à elle attribuée à différentes études pour répondre à nos nouvelles obligations en matière d'eau potable et d'égout. Si nous comprenons que ce ne soit pas les investissements des plus emballants, ils sont essentiels. Nous devons avoir l'heure juste sur notre réseau afin de planifier les travaux d'amélioration à court et à moyen terme. Par ces études, le plan d'intervention des infrastructures sera mis à jour. La prochaine étape sera la recherche des aides financières auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Au chapitre des loisirs, dès 2026, des études doivent être entamées pour la construction d'une nouvelle piscine municipale. Vieille de 60 ans, la piscine Gervais-Rioux ne répond plus aux besoins d'aujourd'hui. Une étude vieille de cinq ans nous démontrait que l'installation est rendue à sa fin de vie pratique. Il en coûterait des millions pour corriger au minimum les problèmes d'électricité, de chauffage, de plomberie et du bassin. Rénover serait une mauvaise idée et se traduirait par un gouffre économique pour cette installation aux standards et besoins de 1967.

Nul besoin d'argumenter des avantages d'aller vers un bâtiment neuf et moderne. En 2017, une réflexion similaire avait été faite pour le Stade-du-Centenaire. Aujourd'hui, nous sommes tous fiers de l'Amphithéâtre Desjardins, un aréna qui a coûté nettement moins cher que d'avoir rénové un vieux bâtiment. Alors, un montant de 50 000\$ sera investi pour le lancement de cette procédure.

Quant aux plateaux sportifs extérieurs. Nous parlons ici des terrains de volleyball, de pickel-ball, de balle-molle, de tennis, sans oublier d'une patinoire et d'un anneau de glace extérieurs. Nous croyons que nous devons investir judicieusement pour ces installations saisonnières. C'est pourquoi en 2026, nous allons mener une consultation publique auprès de la population et des utilisateurs pour recueillir les besoins et déterminer les priorités. Nous désirons faire des choix réfléchis au lieu d'investir en naviguant à vue. Encore là, nous désirons faire les choses avec un ordre et une vision d'ensemble au lieu de gérer à la pièce.

À la suite des consultations, un plan directeur sera dévoilé à la population en incluant un échéancier d'exécution. Une somme de 50 000 \$ sera nécessaire pour la conception de cette démarche.

L'année 2026 marquera aussi le coup d'envoi d'un projet immobilier parmi les plus ambitieux des 20 dernières années pour notre ville. Ici, il est question du tout nouveau quartier résidentiel Pelletier/Lebel situé derrière les Galeries Mont-Joli. Plus de 450 logements vont s'y édifier au cours des prochaines années. Pour ce faire, nous avons besoin de construire les infrastructures sanitaires, pluviales, éclairages, sans oublier piste cyclable et parc pour ces nouveaux résidents. Il s'agit d'un projet estimé à plus de 6 millions de dollars. Un premier emprunt de 2 250 000 \$ sera mis à contribution pour la première phase d'un total de trois pour que ce nouveau quartier voie le jour.

Parallèlement, le développement Joliette va poursuivre son cheminement par des études et par la conception de ses plans. Le développement Joliette accueillera des unités unifamiliales et des jumelés. Son ouverture est prévue dans le présent mandat de votre conseil.

Nous savons tous que l'accès à des logements décents et à coûts raisonnables représente le fer de lance du développement d'une ville en 2026. C'est la clé de voûte d'un avenir florissant.

Pour Mont-Joli, un tel quartier résidentiel représente plusieurs choses. Il représente l'opportunité de serrer les mailles d'un tissu social encore plus grand, encore plus solide. Il représente l'opportunité de démontrer aux entreprises désireuses de s'installer chez nous que les futurs employés pourront compter sur un milieu de vie emballant et stimulant.

Cela dit, au-delà des projets eux-mêmes, Mont-Joli a besoin de gens de qualité pour construire la Ville dont nous rêvons. C'est pourquoi nous devons procéder à l'embauche de nouvelles ressources afin de répondre à la demande des nombreux projets à venir.

Ainsi, 150 000 \$ sont consentis à l'embauche d'une direction à l'urbanisme ainsi qu'à l'embauche d'un adjoint ou d'une adjointe à la direction. La même somme sera attribuée à des mandats de planification stratégique, à la mise à jour de notre équité salariale, à l'application de la loi 25 du gouvernement du Québec ainsi qu'à la mise en place de normes comptables à jour.

Tarification incitative

Dans le cadre de notre engagement continu en faveur d'un environnement sain pour nous tous, la Ville de Mont-Joli désire faire un pas de plus en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles. Les déchets ne représentent qu'environ 4 % des matières. Le reste pouvant être réemployé, recyclé ou valorisé.

En octobre dernier, la Régie intermunicipale des traitements des matières résiduelles (RIMR) des MRC de La Matapédia et de La Mitis faisait l'annonce à la population de la mise en place, sur l'ensemble des deux MRC, d'une tarification incitative à la réduction des déchets à la source. Cette mesure fait partie intégrante du PGMR (Programme de la gestion des matières résiduelles) que la régie doit déposer au ministère de l'Environnement.

Cette tarification repose sur le principe de l'utilisateur-payeur. L'objectif est de réduire les faux déchets, d'encourager un meilleur tri des matières résiduelles par les nouvelles règles et de répartir plus équitablement les coûts de collecte et de son traitement. La tarification incitative des déchets touchera deux niveaux, soit les bacs roulants (résidentiel et commercial) et les conteneurs (commercial, industriel et institutionnel).

Dans cette optique, et pour encourager un meilleur tri des matières, un seul bac roulant à déchets au niveau des résidences sera levé. Les adresses désirant la levée d'un second bac devons se procurer une vignette identifiée à cette fin au coût de 145\$ annuellement.

Du côté des industries, commerces et institutions, nous proposons à ces derniers, une diminution de 50% des levées par rapport à l'an dernier. Par exemple, un commerce qui bénéficie de deux levées de son conteneur à déchets par semaine, passera à une fois par semaine. En acceptant, cette proposition, le commerçant verra sa facture diminuer. En revanche, s'il désire conserver la même fréquence que l'an dernier, il devra payer des frais supplémentaires.

Bien entendu, cela va venir bousculer nos habitudes et demandera des efforts collectifs. Nous croyons que cette tarification sera en faveur de notre environnement et ça à moyen et long terme. Nous espérons de voir dès 2026, une diminution considérable, de notre tonnage de déchets. L'environnement, c'est l'affaire de tous.

En conclusion

Ce budget témoigne de notre engagement à vouloir développer et moderniser notre ville. Nous désirons offrir des services de qualité à la population tout en n'alourdissant pas la charge fiscale aux contribuables. La prochaine année sera importante pour notre ville. Elle sera marquée par les désirs de planifier, consulter et élaborer des plans de travail. Une approche nécessaire et responsable en finance publique. De ces actions, il en ressortira la planification stratégique 2026/2030 avec son plan d'action. Ceux-ci porteront et viendront soutenir notre vision commune. Voilà ce que vous devez vous attendre de vos élus et de votre personnel administratif de votre ville.

L'élaboration de ce budget a été un travail d'équipe. Nous tenons à remercier et féliciter l'ensemble de l'équipe de direction de notre ville, sous la bienveillance de notre direction générale, madame Carole Raïche et du directeur des finances, monsieur Steve Corneau. Vous avez réalisé, avec cohérence, un budget et un plan d'investissement responsable.

Je suis convaincu que nous avons en main les conditions gagnantes pour que notre ville réalise ses ambitions et poursuive sa croissance au cours des prochaines années.

Merci.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Vallier April

APPUYÉ PAR la conseillère madame Mélissa Brochu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le programme quinquennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027, 2028, 2029 et 2030.

25.12.504

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

25.12.505

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 19h50

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Claude Vézina

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la présente séance.

SIGNATURES

Martin Soucy
Maire

Françoise Virginie Lechasseur
Greffière